

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CR de S07-2021- Page 1/1

COMPTE-RENDU DES DELIBÉRATIONS DU COLLÈGE

JEUDI 8 JUILLET 2021

Le 8 juillet 2021, le collège de l'Autorité nationale des jeux ;

Vu la loi n°2010-476 du 12 mai 2010 relative à l'ouverture à la concurrence et à la régulation du secteur des jeux d'argent et de hasard en ligne ;

Vu l'ordonnance n° 2019-1015 du 2 octobre 2019 réformant la régulation des jeux d'argent et de hasard, notamment son article 49 ;

Vu le décret n°2010-481 du 12 mai 2010 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Autorité de régulation des jeux en ligne, notamment son article 5 ;

Vu le décret du 15 juin 2020, portant nomination des membres du collège et de la présidente de l'Autorité ;

A adopté les décisions suivantes :

- ✓ <u>Décision n°2021-170 du 8 juillet 2021 portant autorisation d'exploitation en ligne du jeu de loterie</u> sous droits exclusifs dénommé « La Roue » ;
- ✓ <u>Décision n°2021-171 du 8 juillet 2021 relative à l'exploitation en ligne du jeu de loterie sous droits</u> exclusifs dénommé « Tous avec l'Equipe de France olympique et paralympique » ;
- ✓ <u>Décision n°2021-172 du 8 juillet 2021 relative à l'exploitation en ligne du jeu de loterie sous droits</u> exclusifs dénommé « Jungle des Mystères » ;
- ✓ <u>Décision n°2021-173 du 8 juillet 2021 portant autorisation d'exploitation en ligne du jeu de loterie sous droits exclusifs dénommé « Défense Magique » ;</u>
- ✓ <u>Décision n°2021-174 du 8 Juillet 2021 relative à l'exploitation en ligne du jeu de loterie sous droits exclusifs dénommé « La Ruche d'Or » (ré-autorisation) ;</u>
- ✓ <u>Décision n°2021-175 du 8 Juillet 2021 relative à l'exploitation en ligne du jeu de loterie sous droits exclusifs dénommé « Mini ruche d'Or » (ré-autorisation) ;</u>
- ✓ <u>Décision n°2021-176 du 8 Juillet 2021 relative à l'exploitation en ligne du jeu de loterie sous droits</u> exclusifs dénommé « Eldorado » (ré-autorisation) ;
- ✓ <u>Décision n°2021-177 du 8 Juillet 2021 relative à l'exploitation en ligne du jeu de loterie sous droits</u> exclusifs dénommé « L'Arbre aux Trésors » (ré-autorisation) ;
- ✓ <u>Décision n°2021-178 du 8 Juillet 2021 relative à l'exploitation en ligne du jeu de loterie sous droits</u> exclusifs dénommé « Rain Diamonds » (ré-autorisation) ;
- ✓ <u>Décision n°2021-179 du 8 Juillet 2021 relative à l'exploitation en ligne du jeu de loterie sous droits</u> exclusifs dénommé « 100 000 Surprises » (ré-autorisation) ;
- ✓ <u>Décision n°2021-180 du 8 juillet 2021 portant modification de la liste des supports de paris</u> autorisés ;
- ✓ Décision n°2021-181 du 8 juillet 2021 portant délégation de pouvoir ;

Un régulateur au service d'un jeu sûr, intègre et maîtrisé



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

- ✓ Décision n°2021-182 du 8 juillet 2021 portant sur le projet d'avenant au contrat de concession du droit d'organiser des paris en ligne de la Fédération Française de Basket-Ball sur le Championnat d'Europe féminin de Basket-Ball 2021 ;
- ✓ Décision n°2021-183 du 8 juillet 2021 sur le projet d'avenant au contrat de concession du droit d'organiser des paris sportifs en points de vente de la Fédération Française de Basket-Ball sur le championnat d'Europe féminin de basket-ball 2021.

A adopté l'avis suivant :

✓ Avis n°2021-028 du 8 juillet 2021 concernant des modifications du calendrier des courses et réunions de courses de chevaux françaises et étrangères pouvant servir de support aux paris hippiques pour l'année 2021;

Décisions publiées sur le site de l'ANJ le 9 juillet 2021